



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 30 Juin 2018. Dans les comptes consolidés présentés au 30 Juin 2018, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BNCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BNCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BNCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

2. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements. Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survalueurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BNCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composant,
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque. L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BNCI est supposée nulle.

Tableau des composants Groupe BNCI		
Nature du composant	Durée d'amortissement en années	POIDS DU COMPOSANT
Gros œuvre	80	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BNCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

4- GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...).
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne,
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations,
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- **Démographiques** : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite,
- **Financières** : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants.

Options retenues par la BNCI

A la fin de chaque exercice, la BNCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BNCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BNCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.

7- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.



Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition,
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

8- DERIVES

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

9- DERIVES INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI). Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur,
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

10- ACTIFS FINANCIERS : PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

La norme IFRS 9 Instruments financiers, publiée le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La Norme inclut de nouvelles dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs, de dépréciation et de modèle général de la comptabilité de couverture.

La date d'application de la norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif.

Par ailleurs le bilan au 01-01-2018 est présenté selon la nouvelle norme IFRS 9.

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans IFRS 9 au lieu de quatre dans IAS 39 :

- Coût amorti (« AC »),
- Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), décliné en deux sous-catégories :
 - « FVOCID » pour les instruments de dette.
 - « FVOCIE » pour les instruments de capitaux propres.
- Juste valeur par le résultat (FVPL).

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

Le Modèle de Gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers : Le modèle de Gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de Gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** la collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « collecte ».
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « collecte et vente ».
- **Autre (Held For Sale - HFS)** Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente ».

les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

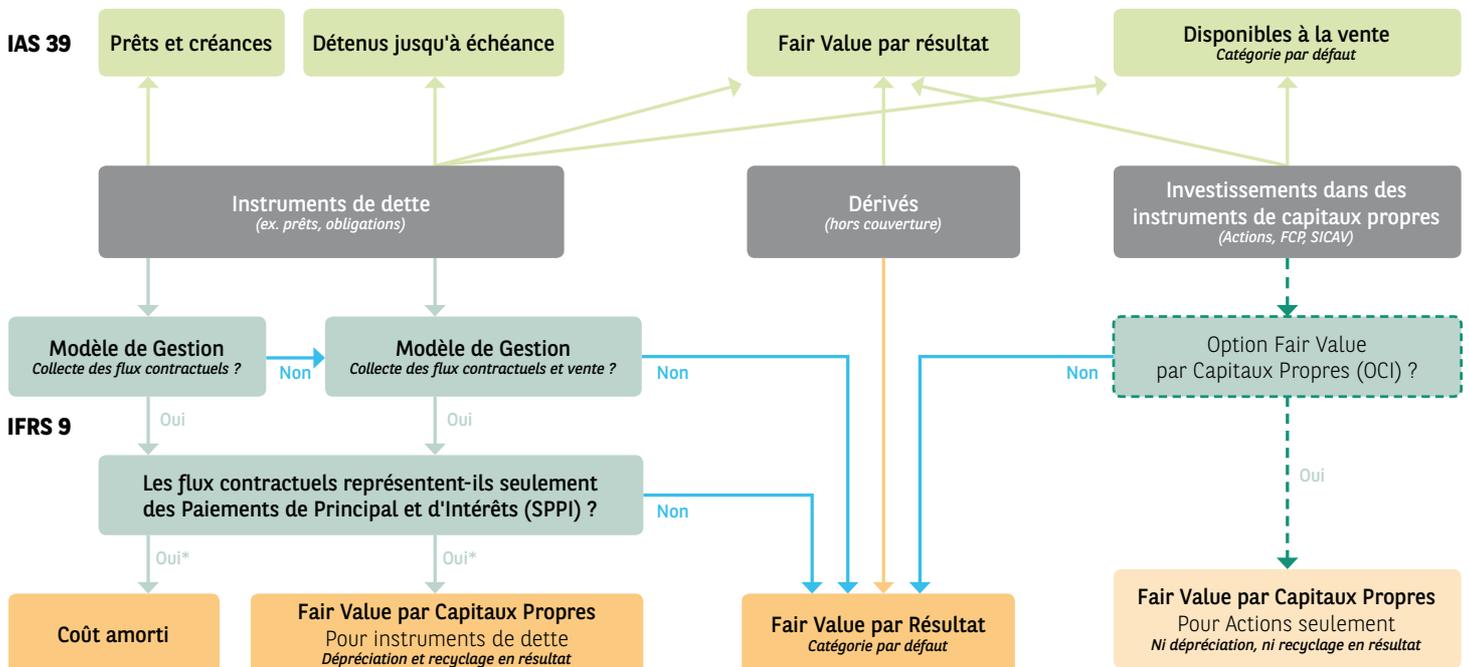
Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests).

Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCID.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »).

- Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue.
- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI,
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation



* Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable

Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé.

- Il y a toujours deux catégories comme dans IAS 39 : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs (coût amorti),
- Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
- L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

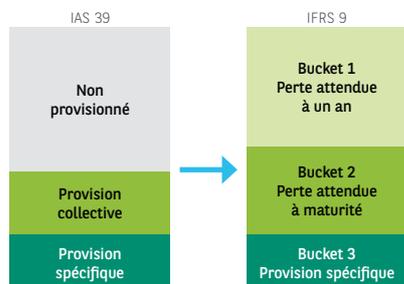
Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».



11- DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évolution du champ d'application



- Un seul modèle de provisionnement pour :
 - Les instruments financiers mesurés à coût amorti
 - Les instruments financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres
 - Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière
- IFRS 9 a introduit une vision en 3 étapes (appelé Bucket 1, 2 ou 3) qui permet d'anticiper les pertes d'un actif financier au cours du temps.**
- Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :
- Le calcul des provisions sur les encours sains.
 - Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.

- Le suivi et la dégradation du risque de crédit depuis l'origine au niveau de l'autorisation.
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location financement.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « **Bucket 1** » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
- « **Bucket 2** » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « **Bucket 3** » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le Bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Le modèle de classification entre Buckets retenu par la BMCI correspond aux guidelines données et validées par le groupe après prise en compte des spécificités locales. Il se base sur les critères de dégradation de la qualité du risque de l'engagement soit en termes de dégradation de rating soit en termes de survenance d'impayés qui perdurent plus de 30 jours.

Le calcul de la provision en normes IFRS 9 diffère selon qu'il s'agit du Bucket 1 ou Bucket 2 en ce sens qu'il fait intervenir des paramètres de calcul et de mesures de risques spécifiques selon le Bucket. En effet, le calcul des dépréciations est déterminé selon les principes suivants :

- Lors du calcul de la valeur de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation favorable.
- Lors des évaluations ultérieures : toutes les dégradations du rating au-delà des seuils définis par la guidelines sont transférées au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité.
- Lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation revient à celui qui était établi en spécifique en norme IAS 39.

Ces principes sont résumés dans le schéma ci-dessous :



Pour la FTA (First Time Application), la différence entre les provisions IFRS 9 et IAS 39 sont comptabilisées en capitaux propres sans impact sur le résultat au 01-01-2018. L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés du groupe BMCI au premier janvier 2018 s'établit à 589 MMAD.

12- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

13- CONTRAT DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- Et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

14- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

15- PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 Juin 2018, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

16- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Asset Management (ex BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100%	100%



Information sectorielle

Le Groupe BNCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BNCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion ; gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BNCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des Établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 -CET1-) ;
- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Les fonds propres du Groupe BNCI sont calculés conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 14/G/2013

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BNCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marche et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BNCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BNCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BNCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BNCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BNCI. Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BNCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BNCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de marché ;
- Le risque de taux et de liquidité ;
- Les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La **Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BNCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie.
- Le **Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie

Ces deux données, utilisées à la BNCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques. Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :
Contrôles de 1^{er} niveau : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

Contrôles de 2^{ème} niveau : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.

Contrôles de 3^{ème} niveau : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BNCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâloises et aux standards du groupe BNP Paribas. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques,
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BNCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un **contrôle de 1^{er} niveau** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie,
- Un **contrôle de 2^{ème} niveau** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas,
- Un **suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens,
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance,
- **Position obligataire** : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance,
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta - Gamma - Vêga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normales des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principales groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites,
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux,
- Matières premières,
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capture la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BNCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.



Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEAR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta - Gamma - Vega) pour les options de change

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BNCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche « Funding » qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BNCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Internes adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BNCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- incertitude sur la durée des opérations clientèles (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- RISQUES OPÉRATIONNELS

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BNCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BNCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standard. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ». Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BNCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BNCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BNCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularité...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois de via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013.

5- ORGANISATION ET GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

La BNCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance.
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BNCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BNCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BNCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BNCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit),
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008,
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour,
- Un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BNCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BNCI,
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données,
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant,
- des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs,
- un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées,
- un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles,
- des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS

	En milliers de DH		
	30/06/2018 (IFRS9)	01/01/2018 (IFRS9)	31/12/2017 (IAS39)
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 144 866	1 955 602	1 958 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	698 386	622 395	471 730
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	499 746	471 730	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	198 640	150 665	
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 537 274	5 000 336	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 537 274	5 000 336	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actifs financiers disponibles à la vente			8 422 412
Titres au coût amorti	3 227 825	3 327 028	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 534 053	2 234 001	2 238 985
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	51 746 859	48 765 908	49 610 976
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	2 127	11 961	11 961
Actifs d'impôt différé	96 880	81 609	86 553
Comptes de régularisation et autres actifs	983 608	786 940	786 940
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	17 262	20 717	20 717
Immubles de placement	24 423	24 974	24 974
Immobilisations corporelles	1 594 595	1 641 223	1 641 223
Immobilisations incorporelles	340 475	359 089	359 089
Écarts d'acquisition	87 720	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	67 036 355	64 919 704	65 722 171

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

	En milliers de DH	
	30/06/2018 (IFRS9)	30/06/2017 (IAS39)
Intérêts et produits assimilés	1 517 398	1 490 858
Intérêts et charges assimilés	337 515	289 298
MARGE D'INTÉRÊT	1 179 883	1 201 560
Commissions perçues	276 367	275 172
Commissions servies	38 330	35 048
MARGE SUR COMMISSIONS	238 037	240 124
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		23 136
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	124 669	92 310
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	129 147	92 310
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-4 478	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 906	
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	12 906	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	33 262	28 042
Charges des autres activités	56 229	53 486
PRODUIT NET BANCAIRE	1 532 527	1 531 687
Charges générales d'exploitation	706 455	701 235
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	90 954	89 854
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	735 119	740 597
Coût du risque	199 912	197 724
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	535 207	542 874
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6 690	8 071
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-10 145	-24 575
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	531 752	526 370
Impôts sur les bénéfices	184 358	177 520
RÉSULTAT NET	347 394	348 850
Résultat hors groupe	2 816	754
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	344 578	348 096
Résultat par action (en dirham)	26	26
Résultat dilué par action (en dirham)		

BILAN PASSIF IFRS

	En milliers de DH		
	30/06/2018 (IFRS9)	01/01/2018 (IFRS9)	31/12/2017 (IAS39)
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32 309	14 388	14 388
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	32 309	14 388	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 062 798	3 845 467	3 845 467
Dettes envers la clientèle	42 854 039	43 394 144	43 394 144
Titres de créance émis	6 653 903	6 323 259	6 323 259
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	60 472	43 435	43 435
Passifs d'impôt différé	115 463	88 819	439 940
Comptes de régularisation et autres passifs	3 979 316	2 021 907	2 021 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	444 619	437 929	299 838
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	773 855	754 685	754 685
Capital et réserves liées	6 541 881	4 641 881	4 641 881
Réserves consolidées	136 657	2 778 680	3 352 392
Part du groupe	112 501	2 753 308	3 320 835
Part des minoritaires	24 157	25 372	31 557
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	33 649	29 267	44 992
Résultat net de l'exercice	347 394	545 841	545 841
Part du groupe	344 578	547 056	547 056
Part des minoritaires	2 816	-1 215	-1 215
TOTAL PASSIF IFRS	67 036 355	64 919 704	65 722 171
Capitaux propres	7 059 582	7 995 670	8 585 107
Part du groupe	7 032 610	7 971 513	8 554 765
Part des intérêts minoritaires	26 972	24 157	30 342

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	En milliers de DH	
	30/06/2018 (IFRS9)	30/06/2017 (IAS39)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	531 752	526 370
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	90 954	89 854
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	199 912	197 724
+/- Dotations nettes aux provisions	6 690	-203 432
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	6 690	8 071
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-20 578	14 722
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	283 667	106 939
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 760 072	1 837 304
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 720 346	-990 058
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	841 994	-1 390 664
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 760 743	167 749
- Impôts versés	-148 689	-99 428
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 493 774	-475 097
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	2 309 193	158 212
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-3 235	531
+/- Flux liés aux immeubles de placement	551	2 096
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-25 711	-33 149
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-28 395	-30 522
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 288 091	-667 315
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	19 170	19 541
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-1 268 921	-647 774
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE		
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 011 877	-520 084
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	932 123	1 574 611
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 955 602	2 004 800
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 023 479	-430 189
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	1 944 000	1 054 527
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 144 866	980 508
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-200 866	74 019
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1 011 877	-520 084



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 327 928	3 313 953	-	3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 CORRIGÉS	1 327 928	3 313 953	-	3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-663 964	-	-663 964	-3 351	-667 315
Autres	-	-	-	50 274	-	50 274	-	50 274
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017	-	-	-	547 056	-	547 056	-1 215	545 841
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-35 731	-35 731	-	-35 731
Écart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-1 387	-	-1 387	-	-1 387
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	-	-1 387	-35 731	-37 118	-	-37 118
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 327 928	3 313 953	-	3 867 892	44 992	8 554 765	30 342	8 585 107
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	-591 669	-	-591 669	-6 185	-597 854
Élimination des Réévaluations sur titres AFS reclassés en Titres au coût amorti	-	-	-	-	8 417	8 417	-	8 417
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	24 142	-24 142	-	-	-
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2018	1 327 928	3 313 953	-	3 300 366	29 267	7 971 514	24 157	7 995 670
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-1 288 091	-	-1 288 091	0	-1 288 091
Autres	-	1 900 000	-	-1 900 522	-	-522	-	-522
RÉSULTAT AU 30 JUIN 2018	-	-	-	344 578	-	344 578	2 816	347 394
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	4 382	4 382	-	4 382
Écart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	749	-	749	-	749
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	-	749	4 382	5 131	-	5 131
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 30 JUIN 2018	1 327 928	5 213 953	-	457 079	33 649	7 032 610	26 972	7 059 582

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH
RÉSULTAT NET	31/12/2017
Écart de conversion	545 841
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	44 406
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-
Réévaluation des immobilisations	-
Écart actuariels sur les régimes à prestations définies	585
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	44 992
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	590 833
Part du Groupe	592 048
Part des minoritaires	-1 215

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH
RÉSULTAT NET	30/06/2018
Éléments recyclables en résultat net :	347 394
Écart de conversion	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	49 377
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-
Impôts liés	18 430
Éléments non recyclables en résultat net :	-
Réévaluation des immobilisations	-
Réévaluation (ou écart actuariels) au titre des régimes à prestations définies	3 700
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-
Impôts liés	998
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	33 649
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	381 043
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	378 227
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	2 816

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	En milliers de DH
	30/06/2018
Titres évalués à la juste valeur	4 537 274
Effets publics et valeurs assimilés	4 445 871
Obligations et autres titres à revenu fixe	91 404
Titres cotés	-
Titres non cotés	91 404
Actions et autres titres à revenu variable	0
Titres cotés	-
Titres non cotés	0
Titres de participations non consolidés	0
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 537 274

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	En milliers de DH		
	Valeur au Bilan	30/06/2018	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilés	4 385 054	51 614	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	88 973	49	2 286
Actions et autres titres à revenu variable	0	-0	-
Titres de participation non consolidés	-0	0	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-
Créances rattachées	63 247	-	-
VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 537 274	51 663	2 286
Total gains et pertes latents	-	51 663	2 286
Impôts différés	-	19 115	686
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables	-	32 548	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	32 548	1 600

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

	En milliers de DH							
	30/06/2018			01/01/2018				
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total
ACTIF FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	698 386	-	-	698 386	622 595	-	-	622 595
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	32 309	-	-	32 309	14 388	-	-	14 388
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	En milliers de DH						
	31/12/2017	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	36 960	-	136	-	-	-	37 096
Amortissements et provisions	11 986	-	-	-	-	687	12 673
VALEUR NETTE AU BILAN	24 974	-	136	-	-	-687	24 423



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2017			30/06/2018		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 831 529	511 429	1 320 100	1 832 969	536 708	1 296 261
Equip. Mobilier, installation	515 150	405 222	109 928	519 223	420 820	98 403
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	732 326	521 131	211 195	741 750	541 819	199 931
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 079 005	1 437 782	1 641 223	3 093 942	1 499 347	1 594 595
Logiciels informatiques acquis	609 697	394 532	215 165	618 514	421 963	196 551
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	146 592	2 668	143 924	146 592	2 668	143 924
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	756 289	397 200	359 089	765 106	424 631	340 475

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

	31/12/2017	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	1 534 053	2 234 001
Comptes et prêts	479 024	1 382 701
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	1 058 472	848 294
TOTAL EN PRINCIPAL	1 537 496	2 230 995
Créances rattachées	2 091	7 990
Provisions	5 533	4 984
VALEUR NETTE	1 534 053	2 234 001
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	5 280 331	4 803 768
Comptes à vue	1 826 986	1 477 850
Comptes et avances à terme	3 425 512	3 301 068
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	27 833	24 850

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	46 671 682	44 110 722
Créances commerciales	7 508 755	6 890 928
Autres concours à la clientèle	40 934 789	38 294 761
Valeurs reçues en pension	248 168	270 747
Comptes ordinaires débiteurs	3 588 250	4 236 699
TOTAL EN PRINCIPAL	52 279 962	49 693 135
Créances rattachées	149 553	153 930
Provisions	5 757 833	5 736 342
VALEUR NETTE	46 671 682	44 110 722
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	5 075 177	4 655 185
Crédit-bail immobilier	786 391	1 165 200
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 288 786	3 489 985
TOTAL EN PRINCIPAL	4 914 607	4 523 464
Créances rattachées	626 798	580 562
Provisions	466 228	448 841
VALEUR NETTE	5 075 177	4 655 185
TOTAL	51 746 859	48 765 907

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	5 062 798	3 845 467
Comptes et emprunts	4 471 277	3 783 369
Valeurs données en pension	580 145	51 060
TOTAL EN PRINCIPAL	5 051 422	3 834 429
Dettes rattachées	11 376	11 038
VALEUR AU BILAN	5 062 798	3 845 467
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	5 347 981	4 847 732
Comptes ordinaires créditeurs	1 806 493	1 433 588
Comptes et avances à terme	3 513 754	3 389 348
Dettes rattachées	27 734	24 796

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
Comptes ordinaires créditeurs	29 363 060	29 533 119
Comptes d'épargne	8 023 503	8 124 450
Autres dettes envers la clientèle	5 375 038	5 702 322
Valeurs données en pension	50 676	3 457
TOTAL EN PRINCIPAL	42 812 277	43 363 348
Dettes rattachées	41 762	30 796
VALEUR AU BILAN	42 854 039	43 394 144

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH						
	Solde au 01/01/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	Solde au 30/06/2018
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	161 155		28 485				189 640
Provision pour engagements sociaux	89 339		9 257	3 821		-3 211	91 564
Provision pour litige et garanties de passif	52 927			7 843			45 084
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Autres provisions pour risques et charges	134 508		19 065	29 119		-6 123	118 331
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	437 929		56 807	40 783		-9 334	444 619

MARGE D'INTÉRÊT

	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 343 236	198 008	1 145 229	1 343 778	176 365	1 167 413
Comptes et prêts / emprunts	1 182 519	139 057	1 043 463	1 185 736	134 024	1 051 712
Opérations de pensions	862	3 416	-2 554	242	12 753	-12 511
Opérations de location-financement	159 855	55 535	104 320	147 800	29 588	118 212
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	51 739	45 022	6 717	28 271	48 346	-20 075
Comptes et prêts / emprunts	51 739	32 405	19 334	28 134	33 540	-5 406
Opérations de pensions		12 617	-12 617	137	14 806	-14 669
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE		94 485	-94 485		64 587	-64 587
OPÉRATIONS SUR TITRES	122 422		122 422	118 809		118 809
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 517 398	337 515	1 179 883	1 490 858	289 298	1 201 560

COMMISSIONS NETTES

	30/06/2018			30/06/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	58 904	37 261	21 643	58 590	35 026	23 564
■ Avec les Établissements de crédit	-	-	-	-	5	-5
■ Avec la clientèle	43 958	37 070	6 888	46 217	34 925	11 292
■ Sur titres	11 712	191	11 521	10 115	96	10 019
■ De change	2 715	-	2 715	2 062	-	2 062
■ Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	519	-	519	196	-	196
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	217 463	1 069	216 394	216 582	22	216 560
Produits nets de gestion d'OPCVM	21 912	1 069	20 843	24 774	22	24 752
Produits nets sur moyen de paiement	71 680	-	71 680	67 578	-	67 578
Assurance	39 657	-	39 657	38 439	-	38 439
Autres	84 214	-	84 214	85 791	-	85 791
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	276 367	38 330	238 037	275 172	35 048	240 124



ACTIFS FINANCIERS : RÉPARTITION DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9

	01/01/2018			30/06/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service	3 288					
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES						
Prêts et créances sur les Établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes						
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI						
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	4 984			5 534		
Prêts et créances sur la clientèle	445 218	830 950	4 909 015	339 402	928 438	4 956 221
Titres de dettes	15 843			8 422		
TOTAL	469 333	830 950	4 909 015	353 358	928 438	4 956 221

ENGAGEMENTS HORS BILAN : RÉPARTITION PAR BUCKETS SOUS IFRS 9

	01/01/2018			30/06/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
TOTAL	86 773	51 317	23 062	90 270	76 310	23 062

COÛT DU RISQUE

	En milliers de DH	
	30/06/2018	30/06/2017
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-414 543	-393 902
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-414 490	-384 514
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature		
Autres provisions pour risques et charges	-53	-9 388
REPRISES DE PROVISIONS	356 599	372 488
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	356 410	330 034
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		33 870
Reprise des autres provisions pour risques et charges	189	8 584
VARIATION DES PROVISIONS	-141 968	-176 309
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-2 579	-11 771
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-147 864	-167 183
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	8 476	2 644
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-199 912	-187 724

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 30/06/2018

Entreprises consolidées par :	En milliers de DH		
	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
ACTIF			
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		3 341	5 366 975
Comptes ordinaires		3 341	64 421
Prêts			5 302 554
Titres			
Opération de location financement			
ACTIF DIVERS			56 793
TOTAL			5 423 768
PASSIF			
DÉPÔTS		725 000	74 421
Comptes ordinaires			64 421
Autres emprunts		725 000	10 000
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
PASSIF DIVERS			5 349 347
TOTAL		725 000	5 423 768
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS DONNÉS			5 099 168
ENGAGEMENTS REÇUS			5 099 168

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 30/06/2018

Entreprises consolidées par :	En milliers de DH		
	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			79 084
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		13 485	79 084
COMMISSIONS (PRODUITS)			18 683
COMMISSIONS (CHARGES)			7 857
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES			
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		992	13 854
LOYERS REÇUS		1 140	2 644

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 30/06/2018

	En milliers de DH					
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Total
TOTAL BILAN	57 330 492	3 895 237	5 545 883	36 754	227 989	67 036 355
dont						
ÉLÉMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	602 156			31 239	64 992	698 386
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 537 075		0	122	77	4 537 274
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 460 281	1 457	72 315			1 534 053
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 445 907	3 838 140	5 441 514	5 013	16 285	51 746 859
Immobilisations corporelles	1 498 101	157	6 619	540	89 178	1 594 595
ÉLÉMENTS DU PASSIF						
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2 055 571	30	3 007 197			5 062 798
Dettes envers la clientèle	42 024 339	2 154	827 546			42 854 039
Provisions techniques des contrats d'assurance						
Dettes subordonnées	773 855					773 855
Capitaux propres	6 911 634	152 701	-5 173	9 517	-9 097	7 059 582

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30/06/2018

	En milliers de DH						
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Éliminations	Total
MARGE D'INTÉRÊT	1 063 799	77 072	33 006		-2 320	8 326	1 179 883
MARGE SUR COMMISSIONS	203 395	-33	6 211	12 783	26 506	-10 825	238 037
PRODUIT NET BANCAIRE	1 442 001	91 541	38 966	13 051	30 688	-83 720	1 532 527
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	681 597	19 913	3 486	7 197	8 037	-13 775	706 455
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	489 420	53 068	34 575	4 656	19 287	-65 799	535 207
RÉSULTAT NET	332 764	47 438	21 766	3 138	12 484	-70 197	347 394
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	332 733	44 654	21 766	3 138	12 484	-70 197	344 578



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	30/06/2018		01/01/2018	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	487 433		457 345	
▣ Titres cotés				
▣ Titres non cotés	487 433	-	457 345	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		198 640		150 865
▣ Titres cotés				
▣ Titres non cotés		198 640		150 865
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	12 314		14 385	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	499 746	198 640	471 730	150 865

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	32 309	14 388
JUSTE VALEUR AU BILAN	32 309	14 388

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Par type de risque 30/06/2018	Valeur comptable			En milliers de DH
	actifs	passifs	Montant notionnel	
Capitaux propres				
Change	12 313	32 309		
Crédit				
Matières premières				
TOTAL	12 313	32 309		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	30/06/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 523 892	10 052 520
▣ D'ordre des établissements de crédit	4 161 971	3 702 501
▣ D'ordre de la clientèle	6 361 921	6 350 019
▣ Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	6 509 901	5 113 672
▣ Des établissements de crédit	6 290 549	5 113 672
▣ De l'État et d'autres organismes de garantie		
▣ D'autres organismes de garantie	219 352	

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

	En milliers de DH	
	30/06/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	10 264 991	8 746 675
▣ Aux établissements de crédit	31 084	22 134
▣ À la clientèle	10 065 369	8 724 541
▣ Ouverture de crédit		
▣ Autre engagements en faveur de la clientèle	168 538	

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

	En milliers de DH				
	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	Arval Maroc	19 602	1 006 759	181 700	6 690
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE		19 602	1 006 759	181 700	6 690

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2018	30/06/2017
Capital en (DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Part Groupe (KDH)	344 578	348 096
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	26	26

TITRES AU CÔTÉ AMORTI AU 30 JUIN 2018

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
Effets publics et valeurs assimilées	3 217 233	2 813 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 014	529 258
TOTAL	3 236 247	3 342 871
Dépréciations	8422	15 843
VALEUR AU BILAN	3 227 825	3 327 028

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	30/06/2018	01/01/2018
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	6 653 903	6 323 259
Titres de créances négociables	6 653 903	6 323 259
Emprunts obligataires		
DETTES SUBORDONNÉES	773 855	754 685
Emprunt subordonnés		
▣ À durée déterminée	773 855	754 685
▣ À durée indéterminée		
TITRES SUBORDONNÉS		
▣ À durée déterminée		
▣ À durée indéterminée		
TOTAL	7 427 758	7 077 944




GROUPE BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (GROUPE BMCI)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (Groupe BMCI) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.059.482, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 347.394.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCI arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables Internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus :

- nous attirons votre attention sur le fait que le contrôle fiscal de la filiale BMCI Leasing portant sur les exercices 2013 à 2016 inclus et couvrant l'impôt sur les Sociétés (IS), sur le Revenu (IR) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), a connu un dénouement sans impact significatif sur les comptes au 30 juin 2018 de la société eu égard aux provisions préalablement constituées.
- nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 25 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes



Sakina Bensouda-Korachi
Associée



Mohamed Rqibate
Associé